

# **CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE AU SENEGAL**

**Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération**

**Direction générale de la Coopération, des Financements extérieurs, du  
Développement du Secteur privé et des Partenariats**

**Direction des Financements et des PPP**

**NDIAYE Elhadji Yamadou Karim**

# PLAN

- **INTRODUCTION**
- **CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PPP**
  - **CADRE JURIDIQUE**
    - **TEXTES APPLICABLES**
    - **FORMES DE PPP**
  - **CADRE INSTITUTIONNEL**
- **FOCUS SUR LA LOI PPP**
  - **CONTENUS ET APPORTS**
  - **PERSPECTIVES**

# PLAN

- **INTRODUCTION**
- CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PPP
  - CADRE JURIDIQUE
    - TEXTES APPLICABLES
    - FORMES DE PPP
  - CADRE INSTITUTIONNEL
- FOCUS SUR LA LOI PPP
  - CONTENUS ET APPORTS
  - PERSPECTIVES

# INTRODUCTION

- Expérience relativement riche

- pratique des PPP qui s'adosse à un cadre juridique embryonnaire qui est allé se densifiant au gré des expériences concrètes;
- les PPP avant la lettre sous la forme de DSP
- avènement des CET (loi 2004-14)
- développement de contrats de type concessif dans le secteur de l'énergie (texte spécifique)
- Loi 2014 sur les contrats de partenariat

- Nouvelles perspectives de révision de la Loi 2014

- le premier contrat PPP se serait conclu le 21 Mai 1888 à St Louis (alors capitale de l'Afrique Occidentale Française) et portait sur un service de transport par bateau à vapeur entre Dakar et Gorée. »

# Expérience PPP au Sénégal

- la **Concession du contrôle de la charge à l'essieu: financement, construction, équipement et exploitation** de stations de pesage et de mesure du gabarit des véhicules lourds de transports de marchandises (contrat signé en 2012, exploitation partielle démarrée, autres constructions en cours);
- la **Construction, l'entretien et la maintenance** d'une autoroute à péage reliant la Ville de Dakar à Diamniadio, soit 32 km: contrat signé en 2009.
  - un contrat complémentaire signé (juin 2014) avec l'opérateur de l'autoroute pour son prolongement jusqu'à Diass, site de l'aéroport international Blaise Diagne (AIBD);
- la **Construction, l'équipement et la gestion** d'un Centre de contrôle technique des véhicules automobiles (en cours d'exploitation, d'autres centres prévus à l'intérieur du pays);

# Expérience PPP au Sénégal

- la **Concession** du terminal à conteneurs sur le site du Port Autonome de Dakar;
- L'aéroport international à Diass (AIBD): type de financement innovant;
- **l'exploitation, la gestion et l'entretien** de la Gare des Baux maraîchers (gare routière de transport urbain et interurbain);
- le **contrat d'affermage** sur la distribution et la commercialisation de l'eau.
- Et plusieurs PPP concessifs à travers les IPPs avec Senelec
- Etc.

# PLAN

- INTRODUCTION
- **CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PPP**
  - **CADRE JURIDIQUE**
    - **TEXTES APPLICABLES**
    - FORMES DE PPP
  - CADRE INSTITUTIONNEL
- FOCUS SUR LA LOI PPP
  - CONTENUS ET APPORTS
  - PERSPECTIVES

# Le Cadre juridique des PPP

- Cadre juridique éclaté à travers de nombreux textes de lois, décrets, voire arrêtés.

## 3 catégories de textes:

- 1<sup>ère</sup> catégorie de textes qui s'appliquent aux **délégations de service public**
- 2<sup>ème</sup> catégorie de textes s'appliquent aux **contrats de partenariat**
- 3<sup>ème</sup> catégorie de textes concerne des projets ou secteurs spécifiques. Ces textes complètent pour la plupart d'entre eux, les textes de la 1<sup>ère</sup> catégorie.



# TEXTES APPLICABLES AUX CONTRATS DE PARTENARIAT

- LOI N° 2014-09 du 20 FEVRIER 2014 RELATIVE AUX CONTRATS DE PARTENARIAT
- Décret n° 2015-386 portant application de la loi n° 2014-09
- Décret n° 2019-104 fixant l'organisation et le fonctionnement du Comité national d'Appui aux Partenariats Public-Privé

# Textes applicables aux délégations de service public

## Les textes applicables aux délégations de service public

- Résultat transposition directives UEMOA :
  - loi n° 65-51 du 19 juillet 1965 portant Code des Obligations de l'Administration, modifiée par la loi N° 2006-16 du 30 juin 2006.
  - du Code des marchés publics (décret de septembre 2014)

## Autres textes spécifiques

- Code des télécoms
- Code de l'électricité
- Code des mines

# PLAN

- INTRODUCTION
- **CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PPP**
  - **CADRE JURIDIQUE**
    - TEXTES APPLICABLES
    - **FORMES DE PPP**
  - CADRE INSTITUTIONNEL
- FOCUS SUR LA LOI PPP
  - CONTENUS ET APPORTS
  - PERSPECTIVES

# Les formes de PPP

- Deux grandes familles reconnues (universel)
  - famille concessive
  - famille du contrat de partenariat, autrement appelé PPP à paiement public
- Familles de PPP régies par des cadres juridiques distincts

# POINTS DE REPERES

NB: la différence fondamentale entre la délégation de service public et le contrat de partenariat est liée:

- (i) à la source de rémunération (publique pour le contrat de partenariat),
- (ii) au caractère global du contrat de partenariat;
- (iii) au fait que le service public n'est pas assumé par le partenaire privé\*

Le contrat de partenariat reste un contrat très adapté aux secteurs sociaux (éducation, santé, logement social) peu susceptibles de donner lieu à des paiements de la part des usagers ainsi qu'aux domaines de souveraineté (sécurité, prisons etc.), et à la construction et à l'équipement d'immeubles administratifs (alternative à la convention d'immeuble).

Malgré ses avantages, le contrat de partenariat reste peu usité au Sénégal.

**Service public:** activité exercée directement par l'autorité publique (Etat/collectivité territoriale) ou sous son contrôle, dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général.

# TABLEAU RECAPITULATIF

FAMILLE DE PPP	TYPES DE CONTRAT	TEXTE DE LOI APPLICABLE	DECRET APPLICABLE	PROCEDURES
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	Concession	CODE DES OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATION	CODE DES MARCHES PUBLICS	<p>Appel d'offres international ouvert</p> <p>Appel d'offres national</p> <p>Appel d'offre restreint</p> <p>Avenant</p> <p>Gré à gré</p> <p>Nouvelle catégorie: contrats clés en main</p>
	Régie intéressée			
CONTRAT DE PARTENARIAT	Contrat de partenariat	<p>CODE DES OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATION</p> <p>LOI 2014-09</p>	DECRET D'APPLICATION	<p>Appel d'offres international ouvert</p> <p>Appel d'offre restreint</p> <p>Contrat complémentaire</p> <p>Avenant</p> <p>Entente directe</p> <p>Offre spontanée</p>

# PLAN

- INTRODUCTION
- **CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PPP**
  - CADRE JURIDIQUE
    - TEXTES APPLICABLES
    - FORMES DE PPP
  - **CADRE INSTITUTIONNEL**
- FOCUS SUR LA LOI PPP
  - CONTENUS ET APPORTS
  - PERSPECTIVES

# CADRE INSTITUTIONNEL DES PPP

FAMILLE DE PPP

ORGANE CHARGE DU  
CONTRÔLE A PRIORI

ORGANE CHARGE DU CONTRÔLE  
A POSTERIORI ET DU REGLEMENT  
DES LITIGES

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Direction centrale des  
marchés publics (DCMP)

Autorité de Régulation des  
Marchés Publics (ARMP)

CONTRAT DE PARTENARIAT

Comité national d'Appui aux  
Partenariats Public-Privé  
(CNAPPP)

Conseil des Infrastructures  
(changement de  
dénomination)

Mais un cadre ne suffit pas pour un bilan: autour de ce cadre il y a des acteurs ou instruments clés

- APIX pour la promotion des investissements qui a piloté les PPP dans le transport et d'autres
- Secteur électricité: SENELEC et le régulateur CRSE
- Secteur de l'eau: SONES
- FONSI: un fonds souverain



# PLAN

- INTRODUCTION
- CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PPP
  - CADRE JURIDIQUE
    - TEXTES APPLICABLES
    - FORMES DE PPP
  - CADRE INSTITUTIONNEL
- **FOCUS SUR LA LOI PPP**
  - **CONTENUS ET APPORTS**
  - PERSPECTIVES

# FOCUS SUR LA LOI N° 2014-09

## Au plan du champ d'application

- Élargissement du **champ d'application** aux autres secteurs
- Plus grande importance du **nombre d'entités publiques** pouvant contracter

## Au plan de la Gouvernance

- Séparation des fonctions de contrôle
- Création d'un **organe d'appui aux autorités contractantes** (Comité national d'appui aux Partenariats public-privé) chargé notamment du contrôle a priori
- Composition tripartite du **Conseil des Infrastructures** (contrôle a posteriori, règlement à l'amiable des litiges) et extension de son domaine de compétence
- Approbation des contrats par le ministre chargé des Finances qui traduit un engagement ferme de respecter les obligations contractuelles
- Procédures de règlement des litiges décidées par les parties et possibilités d'arbitrage international
- Audit périodique des contrats et évaluation régulière de la pratique des PPP

# FOCUS SUR LA LOI PPP

## Au plan de la préparation, de la planification et de l'analyse des projets

- **Évaluation préalable** obligatoire des projets validée par le CNAPPP
- **Analyse de soutenabilité budgétaire** des engagements à long terme de l'Etat
- Émission **avis sur l'assiette foncière** des projets permettant une prise en compte précoce des besoins fonciers
- Exercice par l'opérateur d'un **droit de propriétaire** sur les ouvrages et équipements réalisés dans des conditions prévues par le contrat
- **Procédures d'appel d'offres mieux décrites et encadrées**: délais minima et maxima
- Adoption de mesures incitatives favorisant i) une **participation des entreprises communautaires** aux projets de PPP et ii) la constitution de partenariats stratégiques (groupements) avec des entreprises étrangères

# FOCUS SUR LA LOI PPP

## Au plan des procédures

Assouplissement du mode de traitement des offres spontanées

### **Principe de passation :**

- appel d'offres international ouvert dans des conditions respectueuses de l'exigence de protection des droits intellectuels des candidats

### **Possibilité d'une procédure négociée dans certaines conditions** encadrées après:

- une contre-expertise technique, financière et économique de l'offre par le CNAPPP;
- une analyse de soutenabilité budgétaire, de viabilité financière et économique
- une autorisation de procéder à la négociation

# PLAN

- INTRODUCTION
- CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PPP
  - CADRE JURIDIQUE
    - TEXTES APPLICABLES
    - FORMES DE PPP
  - CADRE INSTITUTIONNEL
- **FOCUS SUR LA LOI PPP**
  - CONTENUS ET APPORTS
  - **PERSPECTIVES**

# PERSPECTIVES

## Contexte:

- Nouveau ancrage institutionnel avec la création d'un Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération en charge des PPP
- Forte volonté politique de recourir aux PPP dans la phase 2 du Plan Sénégal Emergent
- Une directive UEMOA sur les PPP

## Projet de révision de la loi de 2014 pour répondre aux objectifs suivants

- Prendre en compte **l'expérience accumulée** au fil des années par les organes compétents en matière de délégation de service public
- **Rationaliser** les organes de la commandes publiques en matière de PPP
- **Clarifier le cadre** juridique et institutionnel
- Permettre la réalisation rapide de plusieurs projets de qualité
- Transposer les orientations de la directive UEMOA sur les PPP pour à terme avoir un cadre unifié

MERCI DE VOTRE AIMABLE  
ATTENTION